

Lyon, le 11 septembre 2017

L'inspecteur d'académie
Directeur académique des services de l'éducation nationale

à Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs
Mesdames les enseignantes, Messieurs les enseignants
S/c Mesdames les inspectrices, Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

Affaire suivie par
Madame Catherine Aduayom
Inspectrice de l'éducation nationale
adjointe
Téléphone
04 72 80 67 14
Télécopie
04 72 71 46 86
Courriel
ce.ia69-ien-adj@ac-lyon.fr

21 rue Jaboulay
69309 Lyon
CEDEX 07

Objet : Fiche d'accompagnement pour la passation des évaluations diagnostiques CP

Avant : ce sont des évaluations **diagnostiques**, destinées à repérer les acquis utiles pour les apprentissages futurs en français et mathématiques des élèves. Elles contribuent à mesurer le degré d'hétérogénéité des classes.

Les élèves en situation de handicap doivent bénéficier des compensations auxquelles ils ont droit.

Les élèves allophones peuvent être évalués dans le cadre du dispositif UPE2A.

Pendant : ces évaluations se déroulent dans un moment de classe ordinaire qui ne nécessite aucune révision préalable.

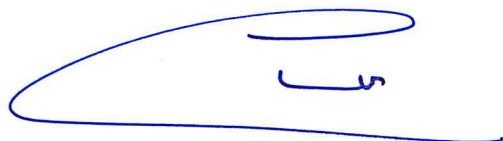
Il est important de :

- veiller à ce que la consigne soit explicite pour les élèves pour éviter l'écueil d'une mauvaise compréhension de la tâche à effectuer ;
- veiller à ce que le matériel soit préparé sur le bureau de chaque élève (stylos de couleur appropriée à prévoir).

Après : les responsables légaux seront invités pour une restitution, à l'occasion d'un entretien individuel placé sous le signe de la bienveillance. Il convient :

- de rester positif,
- d'encourager,
- de rassurer en valorisant les points d'appui,
- de ne pas comparer les élèves entre eux,
- de permettre un dialogue ouvert et confiant avec les familles.

Avec les enseignant-e-s de maternelle une analyse des résultats permettra d'améliorer la continuité et la cohérence du parcours des élèves.



Guy Charlot